



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 22 novembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt deux novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le dix huit novembre 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Premier Maire Adjoint.

Nombre de conseillers :	Exercice :	18	Présents :	13	Votants :	14
Présents :	Bernard GLEIZE, François HILLION, Denise BERNAD GARCIA, Huguette DEFOREIT, Josette HUARD, Isabelle GLASSET, Jean-Laurent PANCIATICI, Jean-Luc LANDO, Pascal NAWROCKI, Bernard CELLIER, Nathalie BENOIST, Katia EMIG, Taouès COLL					
Représentés :	Karl CROCHART représenté par François HILLION					
Absents :	Roger MARTINACHE, Michel MAHIEU, Michel ASTRUC, Cheikh FALL					
Secrétaire :	Bernard GLEIZE					

¼ d'heure du citoyen

Monsieur LEVRAT François et Madame THEILLAUD Karine se présentent à 20h30

Ils n'ont aucune question à poser au conseil municipal mais souhaitent simplement assister à la séance.

Arrivée d'Isabelle GLASSET à 20h37 et de Bernard CELLIER à 20h38

A 20h45 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire par suppléance, la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2013.

Monsieur Bernard GLEIZE procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2013

L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2013 est soumise au vote. Une erreur doit être corrigée. L'administré qui assistait au conseil du 26 septembre 2013 se nommait Monsieur LEVRAT François

Adoption à l'unanimité.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour relative à l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'exercice 2013.

Finances

Délibération n°43/2013 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2013 de la commune de Vauhallan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°2 au budget primitif 2013 de la commune de Vauhallan.

Délibération n° 44/2013 : Décision modificative n°1 au budget Assainissement 2013 de la commune de Vauhallan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n°1 au budget Assainissement 2013 de la commune de Vauhallan.

Délibération n° 45/2013 : Annulation et remplacement de la délibération n°09/2013 du 23 mars 2013 relative à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n°09/2013 du 23 mars 2013 relative à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012 du budget assainissement, **adopte** le Compte de Gestion 2012 et donne quitus à Madame le Trésorier de BIEVRES pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget Assainissement 2012 qui s'établit comme suit :

- Excédent d'exploitation 2012 : 35 655,93 €
- Déficit d'investissement 2012 : - 37 362,52 €
- Déficit total : - 1706.59 €

Délibération n° 46/2013 : Annulation et remplacement de la délibération n°11/2013 du 23 mars 2013 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012 du budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal n°11/2013 du 23 mars 2013 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012 du budget assainissement et **décide** d'affecter les résultats comme suit :

1068 Excédent de fonctionnement : 35 655,93 €
001 Déficit d'investissement reporté : -37 362,52 €

Délibération n° 47/2013 : Tarifs municipaux 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** les tarifs municipaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2014.

		2012	2013	2014
Photocopie	A4	0.20 €	0.20 €	0.20 €
(Mairie)	A4 recto-verso	0.30 €	0.30 €	0.30 €
	A3	0.30 €	0.30 €	0.30 €
	10 A4	1.00 €	1.00 €	1.00 €
	Envoi de fax	0.35 €	0.35 €	0.35 €
	10 enveloppes « Vauhallan »	1.50 €	1.50 €	1.50 €
Cimetière	Concession 50 ans	780.00 €	780.00 €	790.00 €
	Concession 30 ans	430.00 €	430.00 €	440.00 €
	Taxe de dispersion	60.00 €	60.00 €	60.00 €
	Colombarium 15 ans	585.00 €	585.00 €	590.00 €
	Colombarium 30 ans	960.00 €	960.00 €	970.00 €
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	10.00 €	10.00 €	10.00 €
	Indemnité de retard Livre / semaine	0.50 €	0.50 €	0.50 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1.00 €	1.00 €	1.00 €
	A4 (Photocopie et tirages informatiques)	0.20 €	0.20 €	0.20 €
	A3 (Photocopie et tirages informatiques)	0.30 €	0.30 €	0.30 €
Voirie	Permission Voirie journalière	45.00 €	45.00 €	45.00 €
	Redevance Emplacement Taxi	120.00 €	120.00 €	125.00 €
	Occupation annuelle Domaine Public	960.00 €	960.00 €	970.00 €
	Non-réalisation Aire de Stationnement	13 756.00 €	13 756.00 €	13 893.56 €
POS	Photocopie règlement POS	2.50 €	2.50 €	2.50 €
	Tirage POS	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Repas	Repas porté à domicile	8.57 €	8.57 €	8.85 €
Manifestations	Manifestations Communales			
	Tarif A	15.00 €	15.00 €	15.00 €
	Tarif B	12.00 €	12.00 €	12.00 €
	Tarif C	10.00 €	10.00 €	10.00 €
	Tarif D	7.00 €	7.00 €	7.00 €
	Tarif E	5.00 €	5.00 €	5.00 €
	Marché de Noël : 1 emplacement	30.00 €	30.00 €	30.00 €
	Marché de Noël : 1 emplacement supplémentaire	25.00 €	25.00 €	25.00 €
	Brocante : Stand non couvert pour les vauhallanais	17.00 €	17.00 €	17.00 €
	Brocante : Stand non couvert pour les extérieurs	27.00 €	27.00 €	27.00 €
	Brocante : Stand pour professionnels	40.00 €	40.00 €	40.00 €
	Brocante : Espace d'exposition pour les professionnels	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Magazine	Format 1 (12,5cm x 4cm)	140.00 €	140.00 €	145.00 €
	Format 2 (8,5cm x 6cm)	140.00 €	140.00 €	145.00 €
	Format 3 (6cm x 4cm)	80.00 €	80.00 €	85.00 €
	Format 4 (1/2 page)	320.00 €	320.00 €	330.00 €
	Forfaits pour une année (soit 4 parutions au lieu de 3)			
	pour les formats 1 et 2	440.00 €	440.00 €	450.00 €
	pour le format 3 :	190.00 €	190.00 €	195.00 €
	pour le format 4	1 100.00 €	1 100.00 €	1 150.00 €

Personnel

Délibération n° 48/2013 : Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2014.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complets
TITULAIRES				
Secteur Administratif				
Attaché	A	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	1	0	
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	2	2	
Secteur Social				
Educatrice chef de Jeune enfants	B	1	1	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	4	4	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	1	1	
Secteur Technique				
Technicien	B	1	0	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	0	
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	4	
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	4	
Secteur Culturel				
Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	
Secteur Animation				
Animateur	B	1	1	
Adjoint d'animation de 2ème Classe	C	3	3	1
NON TITULAIRES				
Secteur Technique				
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	3	1
Secteur Animation				
Adjoint d'animation de 2ème Classe	C	3	3	3
TOTAL		33	31	5

Subvention des investissements

Délibération n°49/2013 : Demande de prolongation du contrat régional départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** auprès du Conseil Régional un avenant de prorogation d'un an au contrat régional départemental et **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant au contrat régional départemental à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Intercommunalité

Délibération n°50/2013 : Approbation de la convention de partenariat financier avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la mesure d'ondes électromagnétiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de convention de partenariat financier avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la vérification des normes d'émission des installations de télécommunications mobiles et **autorise** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention de partenariat financier.

Association

Délibération n°51/2013 : Subvention exceptionnelle au club de karaté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **octroie** au club de Karaté Wado Ruy une subvention exceptionnelle de 500 euros pour permettre au club de racheter du matériel en remplacement du matériel volé début septembre.

Divers

Délibération n°52/2013 : Indemnité de Conseil allouée au Receveur municipal (exercice 2013)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, **décide** d'allouer à Madame Wacongne (trésorier principal) au titre de l'exercice 2013, une indemnité de conseil de 587,67 €, déduction faite des montants de la C.S.G. et du R.D.S. et **précise** que cette dépense sera imputée sur l'article 6225 du budget Ville.

Monsieur Jean-Luc LANDO s'abstient de prendre part au vote de la délibération n° 52/2013

Clôture de la séance : 21h05